

# APPEL A PROJET

ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION  
D'ARMOIRES A PHARMACIE SECURISEES  
DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE  
PSYCHIATRIQUES

Cahier des charges

Mission qualité et sécurité des activités  
pharmaceutiques et biologiques  
3 avril 2017



**ars**  
● Agence Régionale de Santé  
Provence-Alpes  
Côte d'Azur

## **1. Cadrage de l'appel à projet**

### **1-1 Objet de l'appel à projet :**

L'appel à projet concerne une aide financière à l'installation d'armoires à pharmacie sécurisées (APS) dans les établissements de santé psychiatriques. La deuxième étape de ce financement au titre de l'année 2016 d'un accompagnement prévu sur 5 ans pour l'installation d'APS dans les centres hospitaliers psychiatriques est disponible.

Les nouvelles technologies et l'automatisation permettent d'améliorer le circuit du médicament : la prescription, informatisée, la dispensation individuelle automatisée, l'administration validée par code-barres et les automates de distribution de médicaments en unité de soins, plus couramment appelés « armoires à pharmacie sécurisées » (APS). L'APS permet un stockage sécurisé et un accès restreint aux médicaments pour les personnels habilités : IDE, pharmaciens et médecins.

Il est attendu de l'installation des armoires à pharmacie sécurisées :

- Une amélioration de la sécurisation du circuit du médicament,
- Une gestion optimisée du stockage des médicaments,
- Une diminution des ruptures de stock et des médicaments périmés,
- Une diminution du temps des soignants consacré à la gestion des médicaments.

### **1-2 Structures éligibles**

Sont éligibles :

- les établissements de santé psychiatriques publics et privés

### **1-3 Conditions d'éligibilité :**

#### **1-3.1 Conditions d'éligibilité relatives au projet**

Le projet doit s'inscrire dans le cadre de l'amélioration et de la sécurisation du circuit du médicament par le financement de l'installation d'armoires à pharmacie sécurisées dans les établissements de santé psychiatriques. Le financement est attribué grâce au fond de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP).

Le début de mise en œuvre du projet doit avoir lieu **avant le 15 janvier 2018**.

#### **1-3.2 Conditions d'éligibilité relatives au dossier de candidature**

Le dossier doit impérativement comprendre l'ensemble des éléments suivants :

- Présentation détaillée du projet et du contexte (démarche d'amélioration du circuit du médicament dans l'établissement),
- Objectifs poursuivis (indiquer les indicateurs de suivi retenus),
- Bénéfices attendus (spécifier les indicateurs de suivi retenus),
- Calendrier prévisionnel (phasage du projet),
- Budget prévisionnel et devis,
- Montant de la subvention sollicitée et, le cas échéant, co-financements envisagés.

Les crédits ne seront attribués qu'après vérification par l'ARS du service fait. Le financement alloué sera versé sur la base d'une facture acquittée de l'achat d'armoires à pharmacie sécurisées.

Les structures qui bénéficieront de subventions dans ce cadre devront s'engager par contrat avec l'ARS.

## **2. Dépôt et instruction des dossiers de candidatures :**

### **2.1 Dépôt**

Les dossiers (10 pages maximum) sont à retourner par courrier (cachet de la poste faisant foi) **ou par courriel** avant le **30 juin 2017** à l'adresse suivante :

**Agence régionale de santé  
Direction de l'organisation des soins  
Mission qualité et sécurité des activités pharmaceutiques et biologiques  
A l'attention de Laurent Peillard  
132 boulevard de Paris  
13003 MARSEILLE**

[ars-paca-mqsapb@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-mqsapb@ars.sante.fr)

### **2-2 Procédure de choix et notification**

Les dossiers sont instruits par l'agence régionale de santé à l'issue de l'appel à projet.

La priorité sera donnée :

- aux établissements ayant une informatisation de leur circuit du médicament permettant une interface de l'armoire à pharmacie sécurisée avec le logiciel de prescription ;
- aux projets s'inscrivant dans une démarche globale d'amélioration de la prise en charge médicamenteuse ;
- aux projets intégrant une dimension médico-économique.



[www.ars.paca.sante.fr](http://www.ars.paca.sante.fr)

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur  
132, boulevard de Paris - 13003 Marseille  
Adresse postale : CS 50039 - 13331 Marseille cedex 03  
Standard : 04 13 55 80 10

